

AMCHAM 3 PROPOSITIONS POUR LA RELANCE DE L'ECONOMIE

(1) STIMULER L'ATTRACTIVITE POUR FACILITER ET PERENNISER LE REBOND

- **Assurer la prévisibilité fiscale et la diminution des prélèvements**
- ✓ Immédiatement enclencher la diminution du taux d'impôt sur les sociétés pour atteindre 25% d'ici 2022.
- ✓ Diminuer les impôts de production en supprimant la C3S pour encourager l'investissement local.
- ✓ Maintenir le Crédit Impôt Recherche pour continuer d'encourager la recherche et l'innovation.
- **Améliorer la compétitivité réglementaire et le faire savoir**
- ✓ Lutter contre la surtransposition des normes européennes pour encourager de nouvelles implantations.
- ✓ Poursuivre l'effort de pédagogie autour des réformes en consolidant le rôle de Business France.
- ✓ **Encourager l'innovation de rupture**
- ✓ Proposer des regulatory sandboxes pour encourager les entreprises à développer l'innovation en France.
- ✓ Accroître la prise en compte de l'innovation dans l'achat public.

(2) CONSTRUIRE L'AUTONOMIE STRATEGIQUE DE LA FRANCE TOUT EN MAINTENANT L'OUVERTURE INTERNATIONALE

- **Développer le libre-échange équitable pour renforcer l'économie mondiale**
- ✓ Favoriser un environnement propice au commerce international pour accélérer la reprise de l'économie.
- **Adopter une approche Européenne pour stimuler l'investissement dans les secteurs essentiels**
- ✓ Développer une stratégie d'investissement dans les secteurs essentiels à l'échelle européenne.
- ✓ Et encourager le nearshoring à l'échelle européenne pour améliorer la résilience des supply chains.
- **Inciter l'investissement local**
- ✓ Garantir l'accès aux mesures d'accompagnement à toutes les entreprises opérant sur le territoire.
- ✓ Faire de la France un hub stratégique en investissant dans nos infrastructures.

(3) BATIR UN NOUVEAU MODÈLE DE CROISSANCE POUR LE MONDE D'APRÈS

- **Favoriser l'investissement dans la transition écologique et encourager l'inclusion pour construire un écosystème plus vertueux.**
- ✓ Mettre en place un suramortissement dans la transition écologique, ouvert à tous les secteurs d'activité.
- ✓ Accroître la capacité inclusive des entreprises via des allègements de charges ciblés ;
- ✓ Et via la prise en compte de critères d'inclusion pour la sélection des marchés et dans les achats publics.
- **Poursuivre la simplification des procédures administratives pour construire un écosystème plus efficient.**
- ✓ Encourager l'administration à s'inspirer de l'agilité et de la vitesse développée pendant la crise.
- ✓ Accélérer la digitalisation des services publics.
- **Engager une réflexion collective sur l'évolution des modes de travail**
- ✓ L'un des groupes de travail développe actuellement une proposition sur cette thématique.

(1) STIMULER L'ATTRACTIVITE POUR FACILITER ET PERENNISER LE REBOND

(i) Assurer la prévisibilité fiscale et la diminution des prélèvements

La France est championne d'Europe du niveau de fiscalité sur les entreprises. Ces taxes s'élèvent à 62,2% des bénéfices des entreprises, contre 30,7% au Royaume-Uni, 48% en Italie et 48,7% en Allemagne.¹ Ce niveau de prélèvement crée un environnement fiscal discriminant pour la France.

- Immédiatement enclencher la diminution du taux de l'IS pour atteindre 25% d'ici 2022.
- Avec 32% de taux d'imposition sur les sociétés en 2020, la France était encore une fois première en Europe où la moyenne était de 21,9%.² La France reste en effet le pays avec le taux d'IS le plus élevé suivie du Portugal (31,5 %) et de l'Allemagne (29,8 %) et de l'Italie (27,8%).³ Cela constitue un handicap certain par rapport à ses voisins en termes d'attractivité pour les investisseurs.
- **Diminuer la charge fiscale et sociale pesant sur les entreprises apparaît comme la priorité pour relancer l'investissement étranger en France.** A l'unisson des investisseurs étrangers, les investisseurs américains identifient en effet clairement le régime fiscal des entreprises et sa stabilité comme des freins majeurs pour l'attractivité de la France.⁴
- La récente confirmation par le Gouvernement du maintien d'une baisse progressive du taux d'IS à 25% en 2022, permettra à la France de se rapprocher de la moyenne européenne, et de se positionner au même niveau que l'Espagne et les Pays Bas (25%) et sous les taux d'IS en vigueur en Allemagne ou en Italie.
- Diminuer les impôts de production en supprimant la C3S pour encourager l'investissement local.
- Les impôts sur la production sont des versements obligatoires qui frappent la production de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments et d'autres actifs utilisés à des fins de production. **Ils sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation.** Les trois impôts sur la production les plus importants sont la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sur le CA, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- **La France domine également le classement européen pour ce qui est des impôts de production qui représentaient 2,1 % du PIB et 3,7 % de la VA des entreprises en 2018 (contre, 0,7 % en Allemagne).**⁵ En Europe, seule la Grèce prélève plus avec des impôts représentant 2,4 % du PIB et 6,7 % de la VA des entreprises.⁶

¹ note

² <https://taxfoundation.org/2020-corporate-tax-rates-in-europe/>

³ Ibid.

⁴ 20ème édition Baromètre AmCham-Bain

⁵ <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-focus042.pdf>

⁶ Ibid.

- La baisse des impôts de production de 20 milliards annoncée par le gouvernement (10 milliards en 2021 et 10 milliards en 2022), permettrait à la France de passer (à PIB constant) d'un niveau d'impôts de production de 2.1% de PIB, à un niveau d'impôts de production autour de 1.5% du PIB. Cela permettrait à la France de quitter l'avant-dernière place du classement et de se positionner au même niveau que l'Italie et à un taux plus avantageux que celui de la Belgique ou du Royaume-Uni.
- **Un rapport du Conseil d'Analyse Economique de 2019, pointe la C3S comme la taxe la plus néfaste pour les entreprises.**⁷ En effet, la C3S est une taxe sur le chiffre d'affaire qui pénalise particulièrement la compétitivité des entreprises implantées en France. La C3S s'apparente à une taxe sur les exportations et une subvention aux importations. En l'absence de C3S, les exportations françaises pourraient augmenter d'environ 4,2 milliards d'euros (un peu moins de 1 %) soit 400 millions de plus que les recettes fiscales générées par la C3S (3,8 milliards d'euros).⁸ Par ailleurs, pour réduire l'impact de la C3S, les entreprises ont tendance à revoir leurs stratégies d'approvisionnement en se tournant vers des fournisseurs étrangers non taxés (ou en incitant leurs fournisseurs à se délocaliser). Cette perte de compétitivité représente environ 720 millions d'euros (soit 20% des recettes fiscales générées par la C3S).
- Ainsi, au-delà du niveau de baisse annoncé par le Gouvernement, il apparaît essentiel de supprimer la C3S.
 - **Maintenir le Crédit Impôt Recherche pour continuer d'encourager la recherche et l'innovation.**
- **Le CIR est un atout majeur pour la France en matière de soutien à l'innovation.** Pérennisé en 2004, il a notamment permis presque 4 fois plus de projets d'investissements étrangers entre 2008 et 2018. Grace au CIR, les dépenses de R&D des entreprises étrangères ont progressé de 67 %.⁹ Au-delà de leur impact sur la croissance, les activités de R&D créent des emplois hautement qualifiés à forte valeur ajoutée sur tout le territoire.
- Grâce aux importants efforts consentis ces dernières années sur le front de l'innovation, notamment le CIR, **la France a gagné 4 places aux palmarès des pays innovants, se propulsant ainsi au 12ème rang planétaire, selon l'indice international GII pour 2020.**¹⁰ Cependant, malgré cette progression, **la France reste derrière le Royaume-Uni (4ème du classement) et l'Allemagne (9ème), et n'est que le huitième pays européen.**¹¹
- **Malgré, les circonstances budgétaires, il apparaît donc indispensable de maintenir le Crédit Impôt recherche.**

⁷ <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note053.pdf>

⁸ Ibid.

⁹ <http://observatoire-du-cir.fr/formulaire-document/>

¹⁰ <https://www.capital.fr/entreprises-marches/la-france-bondit-au-classement-mondial-de-linnovation-1379354>

¹¹ Ibid.

(ii) **Améliorer la compétitivité réglementaire et le faire savoir**

- **Lutter contre la surtransposition des normes européennes pour encourager de nouvelles implantations.**
- **Le processus de surtransposition se produit lorsque la transposition d'une directive européenne dans le droit français donne lieu à l'élargissement de ses dispositions.** La surtransposition peut prendre plusieurs formes : l'ajout d'exigences au-delà de ce qui était requis initialement dans la norme européenne, l'augmentation des obligations pour les destinataires de la directive, le retrait des potentielles dérogations ou exclusions de la directive, ou l'augmentation des sanctions prévues en cas de non-respect des dispositions.
- La surtransposition est symptomatique de l'inflation normative, et nuit au marché unique en créant des distorsions de concurrence, pouvant pénaliser les entreprises françaises. Selon un rapport du Sénat, qui documente 75 exemples de surtransposition en France, **la surtransposition pénalise les entreprises françaises sur cinq plans, en générant 1) des charges administratives, 2) des surcoûts de production, 3) des risques juridiques, 4) des contraintes commerciales, et 5) de la vulnérabilité à l'égard de l'intelligence économique.** Parce que ces obligations ne s'appliquent pas aux autres entreprises européennes, elles génèrent des coûts directs et indirects qui défavorisent de façon disproportionnée les entreprises françaises, et freinent leur compétitivité.
- **Alors que l'Italie, le Royaume-Uni, la Suède et l'Allemagne ont interdit la surtransposition des directives européennes, la France surtranspose fréquemment les directives européennes, alourdissant le poids réglementaire de nombreuses directives.** En 2018, le Sénat a adopté (après quelques modifications) le projet de loi portant suppression de surtranspositions de directives européennes en droit français, qui supprimait certaines surtranspositions identifiées comme impactant le plus la compétitivité des entreprises françaises. Cependant, **ce projet de loi n'a pas encore été voté par l'Assemblée Nationale.**
- **Afin d'encourager les entreprises à s'implanter en France et pour protéger la compétitivité de notre pays, il est indispensable d'adopter et de faire respecter l'interdiction de surtranspositions de directives européennes en droit français.**
- **Poursuivre l'effort de pédagogie autour des réformes en consolidant le rôle de Business France.**
- Par ailleurs, afin de faire face aux difficultés engendrées pour les entreprises par la complexité des réformes, il est important de poursuivre l'effort de pédagogie autour de celles-ci en consolidant le rôle de Business France.
- Cette structure propose un accompagnement à l'export adapté aux besoins et au profil de chaque entreprise en leur offrant des perspectives de développement en termes de définition de capacité de production, de marchés à cibler, d'adaptation d'un produit à la demande locale et de spécificités douanières notamment, indispensables à leur essor.

(iii) Encourager l'innovation de rupture

- Proposer des regulatory sandboxes pour encourager les entreprises à développer l'innovation en France.
- Les regulatory sandboxes adaptent ponctuellement le cadre juridique pour les entreprises souhaitant développer une innovation de rupture qui ne peut pas être testée dans un contexte juridique normal. Cet assouplissement temporaire de la réglementation permet aux entreprises qui en bénéficient d'expérimenter dans un cadre réel (bien que limité) et dans une démarche soucieuse du respect des consommateurs.
- En Europe, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et la Suisse sont parmi les pays ayant le plus recours aux sandboxes. Ces « bulles » sont particulièrement utiles aux startups ou aux entreprises souhaitant tester des produits profondément innovants et novateurs.
- Si la France a usé des sandboxes dans le domaine des véhicules autonomes, cette utilisation n'a pas encore été généralisée. La reconnaissance faciale, les fintechs, et le médical sont des exemples de domaines innovants qui ne bénéficient pas systématiquement d'un large accès aux sandboxes.
- Généraliser et normaliser l'utilisation des sandboxes à plus de secteurs permettrait à la France d'attirer un nombre croissant d'acteurs économiques innovants. En effet, les pays figurant en tête du classement Global Innovation Index sont aussi ceux qui y ont le plus souvent recours, comme le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse, ou le Royaume-Uni.¹²
- Accroître la prise en compte de l'innovation dans l'achat public.
- En France, l'achat public adhère à plusieurs règles fondamentales, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.
- Les TPE et PME ont plus de difficultés que les grandes entreprises à accéder aux marchés publics du fait de leur moindre expérience, et de leurs capacités administratives et trésorerie plus limitées. La procédure pour répondre à une commande publique est coûteuse : l'UE l'évalue à 30 000€ par marché.¹³ Ces dépenses aliènent les TPE et PME, et freine leur participation.¹⁴
- Cependant, ces dynamiques évoluent, et on observe à l'échelle mondiale une volonté de changer l'approche à l'achat public, en facilitant notamment l'accès aux marchés publics pour les PME innovantes. L'OCDE recommande l'utilisation des marchés publics comme outils stratégiques dans la promotion de l'innovation, tout comme la Commission européenne, qui préconise de mieux intégrer les critères d'innovation dans l'attribution des marchés publics.¹⁵
- En 2018, une mesure expérimentale a été mise en place, sur une durée de 3 ans, permettant de déroger aux obligations de publicité et de mise en concurrence pour les

¹² Rapport du Global Innovation Index 2019, disponible [ici](#).

¹³ Source, rapport du Sénat, disponible ici : <http://www.senat.fr/rap/r15-082-1/r15-082-1-syn.pdf>

¹⁴ Source : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl18-436.html>

¹⁵ Rapport de l'OCDE : marchés publics :

[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=C\(2019\)94/FINAL&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=C(2019)94/FINAL&docLanguage=Fr)

achats innovants de moins de 100 000 € HT.¹⁶ Cette mesure, qui arrivera à terme en décembre 2021, vise à faciliter la mise en relation des administrations et entreprises innovantes, et à atteindre l'objectif fixé de 2% d'achat innovant pour 2020. Cette mesure permet de maintenir l'attractivité des marchés publics pour ces entreprises innovantes, et facilitent l'acquisition par l'Etat des innovations les plus récentes.¹⁷

- Il apparaît cependant aujourd'hui nécessaire de généraliser cette mesure expérimentale et d'accroître l'objectif d'achat publique innovant au-delà de 2%.

L'AUTONOMIE STRATEGIQUE DE LA FRANCE TOUT EN MAINTENANT L'OUVERTURE INTERNATIONALE

(i) Développer le libre-échange équitable pour renforcer l'économie mondiale

- Favoriser un environnement propice au commerce international pour accélérer la reprise de l'économie.
- Il semble difficile aujourd'hui de tout produire à l'échelle nationale car les matières premières, brevets et qualifications ne sont pas toujours disponibles dans chaque pays. Si l'on prend le cas du secteur de l'automobile, la majeure partie des composants d'une voiture française provient de France mais le tissu utilisé sera italien et lui-même sera fabriqué avec des machines japonaises. « Produire 100% français » semble donc irréalisable.
- **Les barrières tarifaires entravent le commerce international et sont donc susceptibles de freiner la reprise.** En effet, le commerce est basé sur une réciprocité qui fait gagner les deux parties, l'absence de barrière tarifaire permet un échange dans les deux sens et favorise l'activité économique.
- Ainsi, après les mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire, l'économie mondiale est entrée dans une récession record. En Europe, le Royaume-Uni subit la pire récession du continent, avec une chute de 20,4% de son PIB au deuxième trimestre. Les Etats-Unis, quant à eux ont enregistré une chute de 9,5% au premier trimestre, après un recul de 1,3% au premier, selon les chiffres publiés par l'OCDE.¹⁸
- **Par ailleurs, ces barrières vont parfois même jusqu'à limiter l'accessibilité des produits essentiels dans la lutte contre la pandémie.** Comme le souligne le récent rapport du think tank Global Trade Alert, alors que l'OMS recommande à l'ensemble de la planète de se laver les mains plusieurs fois par jour 155 pays appliquent des droits de douane sur les importations de savon. La moitié le taxe à hauteur de 15 % ou plus, sans compter les restrictions quantitatives à l'import ce qui renchérit le prix du savon pour les hôpitaux et l'ensemble des citoyens.¹⁹
- **L'ensemble des entreprises américaines et françaises membres de l'AmCham sont très attachées à un commerce international juste et équitable, qui permette de protéger les emplois en France et aux Etats-Unis tout en limitant l'utilisation de barrières tarifaires.**

¹⁶ Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037852355&categorieLien=id>

¹⁷ Source, Guide de l'observatoire économique de la commande publique. Disponible ici : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/guide-pratique-achat-public-innovant.pdf =

¹⁸ **Le Monde**

¹⁹ <https://www.lopinion.fr/edition/economie/coronavirus-protectionnisme-nuit-a-lutte-contre-covid-19-chronique-d-215968>

(ii) Adopter une approche Européenne pour stimuler l'investissement dans les secteurs essentiels

- **Développer une stratégie d'investissement dans les secteurs essentiels à l'échelle européenne.**
- La politique d'investissement doit être menée au niveau européen. Ariane, Eurocopter ou Airbus sont des exemples de réussite de coopération européennes sur le long terme. **Il faut donc renforcer la coopération européenne dans les marchés qui émergent comme la gestion de l'eau et des énergies, le transport ou la santé afin de faire émerger des groupes d'envergure mondiale en Europe** et d'optimiser les compétences de chacun.
- D'autre part, **mettre en place un seul projet cohérent permet des économies d'échelle, une meilleure diversification des risques, une gouvernance plus intégrée et une prise en compte systématiques de la dimension plurisectorielles dans les politiques.**
- **C'est dans cette perspective que l'AmCham salue le programme InvestEU (2021-2027), qui suit le plan Juncker et stimulera encore d'avantage l'investissement, l'innovation et la création d'emplois en Europe. Il mobilisera au moins 650 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans le prochain budget à long terme de l'UE en regroupant en une seule structure la multitude d'instruments financiers de l'UE en faveur des projets d'investissement plus simples, plus efficaces et plus souples.**
- **Encourager le nearshoring à l'échelle européenne pour améliorer la résilience des supply chains.**
- Le nearshoring consiste à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation. **Il permet de trouver un juste équilibre entre proximité géographique et spécialisation technologique qui permet néanmoins aux entreprises françaises de disposer d'un large éventail de localisations en Europe : du Portugal à l'Espagne et plus largement les pays de l'Est ou le Maghreb.**
- Les avantages du nearshoring sont nombreux. **Qui dit nearshoring dit proximité géographique, ce qui représente un avantage à l'heure où une mise rapide sur le marché est de plus en plus nécessaire.** Cela est notamment le cas dans certains secteurs d'activité comme le textile où les collections s'enchaînent à un rythme soutenu nécessitant des délais d'approvisionnement réduits.
La proximité diminue également les problématiques de communication et d'organisation liés au décalage horaire. Enfin, la proximité s'entend aussi au niveau culturel et réglementaire. Les pays de l'UE partagent un cadre législatif harmonisé sur un certain nombre de domaines et même si les cultures business diffèrent d'un pays européen à un autre, elles restent faciles à surmonter.
- **L'AmCham est favorable aux mesures permettant d'encourager le nearshoring, qui apparaît comme la solution permettant de concilier résilience des supply chains et principe de réalité.**

(iii) Inciter l'investissement local

- **Garantir l'accès aux mesures d'accompagnement à toutes les entreprises opérant sur le territoire**
- La crise du Covid-19 a conduit les pays du monde entier à privilégier les productions locales. Dans le cadre du Plan de relance, la mise en place d'un fonds d'aides aux entreprises de 100

M€ a été prévu pour 2020 afin d'accélérer la relocalisation, la modernisation et la transformation écologique de secteurs critiques* de l'industrie française.²⁰

- **En parallèle, en France, un décret renforçant le contrôle des investissements étrangers afin de protéger les entreprises françaises exerçant des « activités sensibles » est paru en juillet dernier. Il vise à réduire le seuil du contrôle des investisseurs non européens prenant des parts dans les entreprises françaises, en passant ce seuil de 25% à 10%. Bercy a désormais la possibilité de bloquer des acquisitions de plus de 10% du capital d'entreprises agissant dans certains secteurs jugés stratégiques, comme la défense, l'énergie, l'aérospatial, les transports ou les biotechnologies jusqu'au 31 décembre 2020. L'Allemagne a pris en mai un décret similaire pour protéger ses entreprises du secteur de la santé, suivant en cela les recommandations de la Commission européenne qui a exhorté les 27 à « se protéger » face à la menace d'opérations hostiles. De même, le Royaume-Uni compte se donner plus de pouvoirs afin de protéger les entreprises des secteurs sensibles comme la santé qui sont visés par des offres de rachat de groupes étrangers, annonçait-il fin juin.²¹**
- Il convient cependant de rappeler que les entreprises étrangères implantées en France contribuent à favoriser l'emploi et à créer de la richesse. **Les 20.000 filiales internationales implantées en France emploient 2 millions de personnes, soit 13% de la population salariée, contribuent à hauteur de 29% du chiffre d'affaires de l'industrie française, assurent le tiers des exportations françaises, réalisent 29% de l'investissement corporel de l'industrie française et assurent 29% de la R&D des entreprises œuvrant en France.²²**
- **Dans cette perspective et afin de conforter l'attractivité de la France, l'AmCham souhaite réaffirmer l'importance de donner accès à ces aides aux entreprises étrangères qui souhaitent investir en France. Ces aides seront attribuées à travers des appels à projets et sont ouvertes aux filiales d'entreprises étrangères implantées en France. ²³ Les premiers retours des membres de l'AmCham quant à l'accessibilité de ces aides sont positifs sauf pour ce qui est du secteur de la tech.**
- **Faire de la France un hub stratégique en investissant dans nos infrastructures.**
- **Le positionnement géographique de la France est un avantage considérable pour le commerce international.** Véritable porte d'entrée sur l'Europe, la France bénéficie d'une multitude d'accès maritimes grâce à son ouverture sur trois mers et océans, et routiers avec huit frontières terrestres avec d'autres pays européens.
- **Les infrastructures françaises de transport sont très développées, et leur performance facilite les échanges commerciaux.** L'aéroport de Paris Charles de Gaulle est le 2^e aéroport de fret mondial, le réseau routier est le 1^{er} d'Europe et le réseau ferroviaire est le 2^e plus long d'Europe, et les ports français de Marseille et du Havre font aussi partie des 10 plus

²⁰ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cfiles/mesures_france_relance.pdf

²¹ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/un-decret-renforce-le-contrrole-des-investissements-etrangers-dans-les-entreprises-853453.html>

²² <https://www.lesechos.fr/2013/12/50-entreprises-etrangeres-installees-en-france-tirent-la-sonnette-dalarme-348485>

²³ <https://amsterdam.consulfrance.org/COVID-19-Mesures-d-accompagnement-des-entreprises-et-des-salaries>

grands ports européens.²⁴ La France compte sept grands ports maritimes en métropole, et quatre grands ports dans les territoires d'Outre-Mer.²⁵

- Cependant, si les nombreuses infrastructures de transport françaises ont été saluées pour leur qualité par le passé, elles sont désormais de moins en moins efficaces et compétitives. **Bien que le Rapport sur la Compétitivité Mondiale du Forum Economique Mondial souligne que la France occupe la 9^e place mondiale pour l'infrastructure, il remarque aussi une dégradation de la qualité de ses infrastructures routières, ainsi que de l'efficacité des trains et des transports aériens.**²⁶ De même, l'Index de Performance Logistique de la Banque Mondiale, qui identifie les performances de 160 pays en matière de logistique commerciale, indique que la France, au 12^e rang mondial en 2012, a chuté au 16^e rang en 2018.²⁷
- Pour continuer de capitaliser sur la position géostratégique de la France, et maintenir sa compétitivité, il est crucial de maintenir la qualité de ces infrastructures. L'entretien et l'amélioration constante des infrastructures ferroviaires, routières, portuaires et aériennes sont un atout clé pour l'attractivité et la compétitivité de la France dans l'économie mondiale. Tout comme de nombreux acteurs dont le Medef, l'AmCham recommande un investissement massif dans les réseaux de transport pour se maintenir à niveau et s'adapter aux transitions numérique et écologique.²⁸

(3) BATIR UN NOUVEAU MODÈLE DE CROISSANCE POUR LE MONDE D'APRÈS

(i) Favoriser l'investissement dans la transition écologique et encourager l'inclusion pour construire un écosystème plus vertueux.

- Mettre en place des incitations à la transition écologique ouvertes à tous les secteurs d'activité.
- La transition écologique est devenue un enjeu incontournable pour les entreprises depuis le début de la décennie. Il est important, afin d'atteindre cet objectif commun, que les aides publiques destinées aux entreprises soient ouvertes à tous les secteurs s'activité.
- L'AmCham salue ainsi le Plan de relance dont les aides proposées pour les investissements de rénovation des bâtiments, les actions d'éco-conception, la gestion des déchets et la réduction de l'empreinte carbone ne sont pas conditionnées au secteur ou à la provenance de l'entreprise.
- Accroître la capacité inclusive des entreprises via des allègements de charges ciblés
- En cette période de crise économique, alors que les entreprises sont confrontées à un impératif de survie, les questions d'inclusion risquaient d'être reléguées au second plan en l'absence d'incitations claires de la part de l'Etat.

²⁴ Source, Plateforme Attractivité de Business France : <https://www.plateforme-attractivite.com/infrastructures-rang-mondial/>

²⁵ Source, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ports-maritimes-france>

²⁶ Source, The Global Competitiveness Report 2019 World Economic Forum : http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf

²⁷ Source, World Bank LPI : <https://lpi.worldbank.org/international/global/2018>

²⁸ Source, article Le Figaro, 2015 : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/02/20002-20151202ARTFIG00006-la-france-en-retard-dans-ses-infrastructures.php>

- Dans [les travaux sur l'inclusion développés par l'AmCham](#), nous avons insisté dans un premier temps sur la nécessité de garantir la capacité inclusive des entreprises afin de redonner confiance aux entreprises et qu'elles puissent maintenir leur projet de recrutement d'apprentis et de jeunes travailleurs. Nous avons également souligné l'importance de dépasser l'approche de « name and shame » qui punit les mauvais joueurs pour la compléter par une logique de « name and claim » avec des mesures incitatives fortes qui récompensent les bons joueurs de l'inclusion.
- Le gouvernement a annoncé dans le cadre de son Plan de relance un dispositif d'allègement des charges sociales pour l'emploi des Jeunes ainsi que l'augmentation de l'aide à l'embauche pour les alternants. Ces dispositions sont alignées avec les préconisations de l'AmCham qui propose un dispositif « zéro charge employeur » durant un an après l'embauche, pour le recrutement des jeunes de 18 à 26 ans à risque de chômage longue durée, selon des critères spécifiques.
- L'AmCham propose cependant d'aller encore plus loin avec : (1) L'extension de l'aide à l'embauche à tous les apprentis, indépendamment du diplôme préparé ainsi qu'une exonération des cotisations patronales pour l'embauche en CDI d'un apprenti à la fin de son contrat. (2) Un dispositif « zéro charge employeur » durant un an après l'embauche, pour le recrutement des jeunes de 18 à 26 ans à risque de chômage longue durée, selon des critères spécifiques.
- Et via la prise en compte de critères d'inclusion pour la sélection des marchés et dans les achats publics.
- **Le cadre réglementaire français et ses récentes évolutions exercent un effet d'entraînement certain pour l'inclusion en entreprise.** C'est notamment le cas des quotas qui ont permis d'atteindre l'objectif de 40% des femmes dans les Conseils d'administration, des quotas pour le recrutement de personnes en situation de handicap ou encore plus récemment la création de l'index de l'égalité femmes-hommes en 2019.
- Ces dispositions sont conformes aux propositions de l'AmCham qui préconise une prise en compte réelle et affirmée du volet de l'inclusion dans les critères RSE à part égale avec les critères environnementaux, de sélection pour les marchés et achat publics selon les critères mesurables issus de reporting extra- financier.
- **Toutefois, les entreprises avancent parfois plus vite que l'Etat, dépassant les attentes réglementaires, et s'imposant des pratiques et des engagements que l'Etat ne s'applique pas à lui-même.** C'est notamment le cas pour leur politique d'achat. Or, l'effet d'entraînement que se doit d'avoir l'Etat pour l'inclusion en entreprise, peut notamment passer par sa politique d'achats publics.
 - Afin d'aller plus loin, l'AmCham préconise ainsi : (1) La prise en compte par les entreprises de critère d'inclusion dans leurs chaînes de valeur. (2) L'indexation des primes des cadres sur des résultats en matière d'inclusion. (3) Le recours à des emplois d'alternance et d'apprentissage et à des programmes et opportunités de formation continue pour leurs employés les plus vulnérables. (4) Une trajectoire pour la parité femme-homme, sur la base de l'index d'égalité femme-homme et une évolution vers un objectif de 40% de femmes dans le comex.

(ii) Poursuivre la simplification des procédures administratives pour construire un écosystème plus efficient.

- **Encourager l'administration à s'inspirer de l'agilité et de la vitesse développée pendant la crise.**
- Depuis des années, la France est critiquée pour la longueur et multiplicité de ses procédures administratives. **Alors qu'en 2000, l'OCDE positionnait la France en avant-dernière place parmi ses pays membres en termes de performance et d'efficience des administrations, la situation n'a que peu évolué.** En 2018, le World Economic Forum accorde la 115e place (sur 140) à la France en matière de lourdeur administrative.
- **Les délais provoqués par cette lenteur administrative impactent significativement les entreprises : ils représenteraient une perte de 60 à 80 milliards d'euro par an, soit 3 à 4% du PIB français, et empiètent sur d'autres activités.** Une enquête Ifop révèle qu'un patron de PME sur 3 déclare ne pas pouvoir consacrer suffisamment de temps au développement et à la compétitivité de leur entreprise, en partie à cause des lourdeurs administratives.
- **La crise a néanmoins aussi mis en lumière une certaine capacité d'adaptation et la possibilité d'accélérer les délais.** Par exemple, le fonds de solidarité dédié aux TPE, inscrit dans la Loi des finances rectificative adoptée le 22 mars 2020, a été opérationnel dès le 1er avril. Ce délai très restreint (10 jours seulement) est d'autant plus impressionnant qu'en temps normal une loi met en moyenne plus d'un an avant d'entrer en vigueur.
- Par ailleurs, **la crise a permis l'adaptation rapide de certaines normes.** Par exemple, après que les pouvoirs publics furent alertés à la mi-mars que des laboratoires vétérinaires, ayant une puissance industrielle de production et d'analyse, pouvaient fabriquer des tests pour le coronavirus mais en étaient empêchés à cause des normes réglementaires, les laboratoires publics de recherche, vétérinaires et départementaux ont été habilités à effectuer des tests à partir du 6 avril.
- Enfin, **la crise a accéléré l'adoption de certaines technologies, comme avec la télémédecine.** Les obstacles qui freinaient auparavant le développement de la télémédecine en France, comme les processus administratifs et juridiques lourds et les strictes conditions de réalisation de téléconsultations, ont été assouplis, voire abolis, permettant la multiplication par 100 du nombre de téléconsultations en l'espace d'un mois, et leur remboursement à 100%. Ces exemples illustrent que l'administration française a les compétences nécessaires pour adopter un rythme plus efficient et productif.
- Le gouvernement travaille actuellement sur un projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique, qui pourrait venir partiellement alléger les procédures administratives. Pour les entreprises, le projet propose par exemple la simplification et meilleure articulation des procédures pour accélérer les installations industrielles et développer l'activité et l'emploi sur les territoires. Le projet propose aussi une simplification de la mise en place d'accords d'intéressement dans les très petites entreprises, et l'adoption du régime applicable à la création de sites internet mutualisés pour la vente en ligne de médicaments par les pharmacies, garantissant la sécurité de dispensation des médicaments et le développement de leur activité.
- **L'AmCham soutien ainsi ce projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique et toutes mesures permettant de plus d'agilité.**

- **Accélérer la digitalisation des services publics.**
- **La digitalisation croissante de l'Etat participe à la simplification des démarches et à la communication avec les administrations pour les utilisateurs, individus ou entreprises. Si elle insuffle de la flexibilité et de la rapidité au sein des administrations, aujourd'hui, la France est en perte de vitesse quant à sa dynamique de digitalisation. Alors que le sondage e-gouvernement des Nations Unies la plaçait au 4^e rang mondial pour la digitalisation des administrations en 2014, la France est reléguée au 9^e rang en 2018²⁹.**
- Plusieurs évolutions tendent à montrer de la volonté du gouvernement d'accélérer et d'améliorer la digitalisation des administrations, pour notamment faciliter les relations avec les entreprises. Le programme Action publique 2022, programme de réforme de l'État lancé par le Premier ministre en 2017, priorise la transformation numérique des administrations, pour améliorer la qualité des services publics par l'innovation numérique³⁰. En 2019, la loi PACTE a entamé ce travail de digitalisation et simplification des relations avec les entreprises en lançant le projet d'un guichet unique digital disponible en 2021 pour toutes les entreprises, qui regroupera les compétences de l'URSSAF, des greffes, des chambres de commerce et d'artisanat³¹. **S'ils sont implémentés avec succès, ces projets pourront potentiellement alléger la charge administrative dont souffrent de nombreuses entreprises.**
- **L'AmCham soutient les efforts développés par le gouvernement en matière de digitalisation.**

(iii) Engager une réflexion collective sur l'évolution des modes de travail

- **Le Groupe de travail « Future of Work » de l'AmCham a mené une réflexion sur autour de la raison d'être et a identifié trois axes principaux de réflexion.** Il propose douze recommandations sur le futur du travail dans un monde responsable, avec des partis pris affirmés et actionnables dès maintenant pour construire le monde de demain. (1) Pour donner du sens au travail, l'entreprise doit définir son impact positif social et environnemental, repenser la mesure de la performance, faire émerger les leaders responsables et insuffler l'action au quotidien. (2) L'entreprise, en s'appuyant sur l'État et les Institutions d'Éducation, doit former aux nouveaux métiers de demain pour une économie durable et alors que le numérique constituera le principal secteur d'emploi. Elle doit mettre l'agilité au service du sens et démocratiser le don de compétences. L'entreprise doit aussi repenser l'organisation de ses locaux autour de l'individu. (3) L'entreprise doit s'engager dans l'économie circulaire et créer des écosystèmes responsables. Elle doit aussi faire de l'inclusion des diversités un levier incontournable de l'innovation de demain et repenser son pacte social.

²⁹ Les chiffres pour 2020 ne sont pas encore sortis. Source et plus d'informations :

<https://publicadministration.un.org/en/Research/UN-e-Government-Surveys>

³⁰ Source : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/18925-e-administration-du-pagsi-au-programme-action-publique-2022>

³¹ Source : <https://www.journaldunet.com/management/direction-generale/1440027-la-digitalisation-pour-faciliter-la-creation-et-le-developpement-des-entreprises-avec-la-loi-pacte/>

- Au-delà de ces travaux sur la raison d'être, l'AmCham souhaite participer à toutes les réflexions amorcées sur l'évolution des modes de travail et notamment sur le temps de travail.